Section Meusienne du
Syndicat National Unitaire des instituteurs professeurs d'école et p.e.g. c.
7 rue Alexis Carel 55100 VERDUN
tél. : 03 29 86 42 87 courriel : snu55@snuipp.fr
Fédération Syndicale Unitaire

Transformation de la Fonction publique

Mouvement : un enterrement sans fleur ni couronne

Le Président de la République, Emmanuel Macron,
Le Premier ministre, Edouard Philippe,
et leur gouvernement
qui ont signé la loi n° 2019-828 du 6 août 2019
de transformation de la Fonction publique,

Le recteur de Nancy-Metz,
L'Inspecteur d'académie de la Meuse,

vous annoncent la fin de la transparence du mouvement
des instituteurs et des professeurs des écoles.

Sans fleur ni couronne.
Pas de condoléances.
Affectations et communication des résultats
selon le bon plaisir de l'administration
sans contrôle des commissaires paritaires
ni validation de la CAPD

Les résultats de la phase 1 du mouvement 2020 devraient être communiqués le 22 juin. Cette année, et pour la première fois, l'administration ne fournira plus les résultats des mouvements des instituteurs et des professeurs des écoles. En effet, depuis la publication de la loi de « transformation » de la fonction publique, les représentant·e.s du personnel ne reçoivent plus aucune information de l'administration.

Nous le déplorons et nous le contestons.

La responsabilité du pouvoir politique dans la dégradation du dialogue social est maintenant avérée : plus de concertation, plus de groupe de travail, plus de véritable CAPD. Ces phases d'affectations se dérouleront désormais dans une totale opacité sans moyen de contrôle des organisations syndicales mais aussi de chaque participant au mouvement.

Dans ces conditions et en l'absence totale de transparence, il est impossible pour un participant de savoir pourquoi il obtient ce vœu

Bonjour l'école de la confiance !

C’est donc dans cette logique que le SNUipp-FSU55 a mis en place une application pour récolter les résultats du mouvement afin de vous garantir équité et transparence des opérations. Plus nous aurons de données, plus nous serons à même de vous renseigner, de renseigner l'ensemble de la profession l'année prochaine, de repérer des erreurs et de vous aider pour un éventuel recours.

Le lien en cliquant ici

Un recours est cependant possible si une affectation est faite sur un vœu non formulé. Le SNUipp-FSU 55 vous accompagnera et portera l’ensemble des demandes de recours que vous pourrez formuler. Pour ce faire, adressez-nous une demande de recours après avoir rempli notre application.

Au besoin, contactez-nous à snu55@snuipp.fr ou au 03 29 86 42 87

Vous pouvez nous rejoindre en cliquant sur l'image